

l'OAA agit au nom de la Conférence. Le Conseil compte dix-huit membres élus pour deux ans. Les travaux sont dirigés par le directeur général. Tout comme le président du Conseil, il est élu par la Conférence pour deux ans. Le secrétariat général, les adjoints spéciaux et le Service de liaison des régions, qui comprend les bureaux régionaux de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'extrême Orient, du proche Orient et de l'Europe, relèvent du directeur général. L'Organisation est partagée en cinq divisions techniques: Agriculture, Économie, Pêcheries, Forêts et Nutrition.

L'OAA s'occupe de travaux de quatre différentes catégories. 1° Elle sert d'organisme mondial de vulgarisation et de consultation, utilisant les connaissances scientifiques contemporaines pour accroître la production, perfectionner les méthodes de manutention et de traitement et améliorer la répartition des denrées alimentaires et des autres produits de la ferme, de la forêt et de la pêche. Beaucoup d'initiatives concernent le développement économique des régions arriérées. 2° Elle constitue un lieu de rencontre des gouvernements en vue de l'adoption de mesures internationales. 3° Elle fournit à tous les gouvernements, autant que ses moyens le lui permettent, des faits et des chiffres concernant les aliments, l'agriculture, la forêt, la pêche et la nutrition. 4° Elle s'efforce d'évaluer les perspectives de la production et de la consommation et de prévoir les tendances du commerce international des denrées alimentaires et agricoles.

En ce qui concerne l'expansion économique, des experts, des techniciens et des missions sont envoyés, à la demande des États membres, pour travailler dans les pays intéressés à la solution des problèmes qui en retardent le développement. En vertu de ce programme d'assistance technique, l'OAA avait signé, à la fin de décembre 1951, 144 accords principaux avec 48 pays ou territoires; 226 experts étaient à l'œuvre dans ces pays ou y avaient fait un bref séjour; 45 autres spécialistes se disposaient à se rendre ou se rendaient à leur poste. Il restait 107 demandes à remplir, mais c'était parce que le travail était de nature saisonnière ou parce que les gouvernements intéressés n'étaient pas prêts encore à entreprendre des études. Au nombre des experts, à cette date, dont la tâche était terminée ou dont la nomination était imminente, 143 s'occupaient d'agriculture, 42 de sylviculture, 11 de pêche, et 20 de nutrition; 21 étaient des conférenciers ou des instructeurs et 9 étaient des administrateurs.

Outre les services d'experts, il existe un programme de bourses universitaires au bénéfice d'une trentaine de pays en vertu duquel 260 bourses d'études et de perfectionnement sont accordées à des fonctionnaires compétents ou à des professionnels d'expérience déjà au courant du travail accompli ou à entreprendre. Dans le cas des techniciens, le traitement et les frais du voyage à l'aller et au retour sont payés par l'OAA; le pays contractant acquitte d'autres frais. Les États membres financent l'OAA par des contributions établies d'après un pourcentage.

Le Canada, producteur et exportateur important de produits agricoles, s'est maintenu en étroites relations avec l'OAA et a joué un rôle marqué dans son développement. Un Canadien était membre du premier comité exécutif de l'Organisation; depuis, le Canada a toujours été représenté parmi les 18 membres du Conseil de l'OAA qui a remplacé le comité. Des Canadiens sont membres de la plupart des commissions consultatives techniques permanentes et ont pris part à plusieurs des missions techniques envoyées par l'organisation dans des pays arriérés. Si le Canada a pu fournir une aide technique et scientifique aux autres pays, il a tiré grand